

2022, CAP CATASTROPHE

UNITÉ COMMUNISTE DE LYON



2022 CAP CATASTROPHE

SOMMAIRE

2022, Cap Catastrophe	page 7
Les 22 offensives pour 2022:	
– Le Cadre Général	page 8
– Vendre la Santé	page 10
– Éducation en solde	page 11
– Le Supérieur en berne	page 13
– Le Droit et la Loi	page 16
– Fusionner les impôts et les recouvrements	page 17
– Faire la chasse aux à-côtés	page 18
– Éviter les dépenses publiques inutiles	page 18
– Amère Conclusion	page 21

2022, CAP CATASTROPHE

Malgré leur prétention constante à se dire « émanation de la volonté du peuple », les gouvernements bourgeois jouent régulièrement la carte du secret sur leurs projets. Diplomatie secrètes, accords sous la manche, raison d'État... mais également réformes. Le gouvernement actuel possède une véritable obsession du secret. Le contenu des réformes sur la fiscalité, sur les caisses de cotisation ou sur le code du travail ont été maintenu le plus longtemps possible dans le silence et le flou. Rien d'étonnant en cela, tant ces projets de lois étaient des frappes nucléaires contre les droits sociaux. Heureusement des individus courageux les ont fait fuiter. Dans le cas du projet Cap 2022, la fuite, organisée par un militant de Solidaire, a plongé le gouvernement dans l'ire la plus totale. Le fait que les journaux aient publié ce dossier important (152 pages) n'a rien fait pour calmer cette colère. Cette obsession de l'omerta et cette colère ne peuvent que susciter la curiosité et l'intérêt le plus vif de la part des organisations de défense des intérêts des masses.

QUE CONTIENT DONC CE RAPPORT EXPLOSIF ?

Cap 2022 est le fruit d'un long processus. Il est l'aboutissement d'une trajectoire prise depuis le milieu des années 90 par les gouvernements successifs. Tout comme la loi Travail était la bataille centrale du code du travail, tout comme la réforme de la fiscalité était l'offensive générale contre les protections sociales, Cap 2022 est la bataille d'anéantissement sur une certain nombre de secteurs, donc l'éducation.

Rien de ce que contient ce rapport n'est neuf ou ne représente fondamentalement une rupture avec les lignes précédentes, y compris celles défendues par la prétendue « gauche » capitularde et traïtresse. Pour un grand nombre d'aspects, ce sont des projets qui étaient déjà dans les cartons, sous la même forme, il y a 15 ans, notamment celle de l'autonomie des lycées. Contrairement à ce que prétendent les défaitistes, le fait que ces projets n'aient pas été appliqués immédiatement est l'illustration de la capacité de résistance que procurent les mobilisations, les manifestations et les grèves. Contrairement à la rumeur, elles « servent ».

Le ton du rapport est typique de celui des attaques perfides. Les rédacteurs prétendent se placer du côté des masses populaires, affirment que tout est fait pour améliorer le fonctionnement de la société, pour la rendre plus juste, plus proche des attentes de ceux qui souffrent de l'exploitation ou de l'exclusion sociale. Tout est donc ampoulé, édulcoré, présenté sous le jour le plus favorable. La bourgeoisie est très forte à ce jeu. Mais le maquillage de la réalité ne peut empêcher celle-ci de transparaître. En lisant entre les lignes, il est possible de comprendre quel projet scélérat se prépare, quelle conspiration contre les intérêts populaires se trame, contre les intérêts des prolétaires, des ouvriers et des ouvrières, des employés et employées, mais également de la jeunesse et des exclus sociaux. Dès l'introduction, les rédacteurs et les rédactrices jettent les masques. Ils et elles annoncent que « plutôt que de chercher l'exhaustivité, [Ils et elles ont] pris le parti d'identifier les principaux verrous qui freinent la transformation publique. » Louable intention, mais transformer vers quoi ? C'est là que le bât blesse.

« Nous militons pour un modèle d'administration où les managers seront plus autonomes et plus libres de prendre des décisions, les agents véritablement forces de proposition, un service public qui utilisera pleinement toute l'opportunité que représente le numérique tout en restant proche des usagers, sur le terrain, à leur écoute. »

En somme, il s'agit d'accroître les pouvoirs des chefaillons et des gardes-chiourmes pour rationaliser le service, pour accroître sa rentabilité. Le numérique n'est qu'un prétexte qui sert à supprimer des postes pour réduire la « masse salariale. » Plus loin, l'introduction insiste :

« Un service public accessible et plus personnalisé. Par exemple, les Français veulent plus de dématérialisation des démarches administratives, notamment les plus jeunes. »

Les « français » veulent quelque chose qui permet de réduire les postes ? Bonne nouvelle !

« Nous encourageons un modèle dans lequel l'innovation, la prise de risque seront valorisés, encouragés, soutenus »

Que signifie « prise de risque » dans le cadre des services publics ? Quel sens cela peut-il avoir ? Comment un service public peut-il « prendre des risques » ? Tenter de faire circuler plus de trains ? Cela ne peut être compris que comme un déclenchement d'initiatives visant à rationaliser à outrance, à pratiquer un stakhanovisme à l'envers, d'améliorer la productivité pour accroître la charge de travail sur un nombre de fonctionnaires ou d'agents toujours plus réduits.

« Nous souhaitons redonner aux citoyens le pouvoir de connaître leurs services publics avec la transparence totale des résultats, le pouvoir de l'évaluer, le pouvoir de participer à sa conception et à sa production. Le secteur privé a également son rôle à jouer dans l'exécution du service public. »

Le benchmarking, continuellement applaudi par les grands penseurs de la science politique tels que Rosanvallon, qui le voient comme un système favorisant la démocratie interne, fait son chemin. Mais une nouvelle fois, les critères ou l'interprétation des résultats laisse craindre le pire. L'idée, une nouvelle fois, est celle de favoriser l'intervention du privé, qui trouve sa motivation principale dans le fait de tirer des bénéfices de son activité, donc, qui, dans l'esprit des concepteurs — bien éloigné de la réalité — devrait proposer des coûts bas et des résultats saisissants du fait de la concurrence. Mais les lois de l'économie capitalistes ne vont pas dans ce sens. Dans les faits, chaque fois que des privatisations de ce type ont été opérées, elles ont débouché sur la création de marchés captifs, de marchés de monopoles. Autoroutes, rails, cantines scolaires, prisons... tout autant de cadeaux fait aux patrons et aux patronnes.

« Nous appelons à clarifier et simplifier les systèmes devenus trop complexes. Nos systèmes de santé, de protection sociale, de recouvrement social et fiscal, notre accompagnement des personnes en situation de handicap, notre justice, ne répondent plus correctement aux besoins des Français. Ils sont difficiles à adapter au monde qui change ; aux attentes qui évoluent, et de moins en moins lisibles pour les usagers. Nous proposons de les faire évoluer en plaçant l'usager au centre en personnalisant le service et en l'adaptant à chacun. »

Une nouvelle fois, la modernité est prise comme argument pour justifier le fait qu'il faille trancher dans le vif et simplifier des systèmes qui « ne marchent plus ». Ils ne marchent plus notamment du fait qu'ils aient été tranchés financièrement par le travail de sape orchestré par les divers gouvernements successifs. La gauche à par ailleurs fait office de pionnier dans le domaine, avec les lois sur le financement de la Sécurité Sociale.

« De même, en raison de ce poids des dépenses publiques, nous n'aurions pas les marges de manœuvre nécessaires pour répondre à une nouvelle crise économique. Par ailleurs, ce niveau de dépenses, qui se traduit par des taux de prélèvements obligatoires élevés, pèse sur l'économie et la compétitivité de la France. »

En somme, il nous est appris que si nous ne réduisons pas nos dépenses, nous ne pourrions pas renflouer les caisses des entreprises et les banques qui se sont effondrées du fait de leurs activités de spéculation. Nous devons donc, immédiatement, nous serrer la ceinture pour pourvoir nous assurer d'avoir la masse critique permettant de maintenir le taux de profit des actionnaires, des rentiers, des investisseurs, et éviter ainsi qu'une partie de la bourgeoisie soit mise en difficulté. La bourgeoisie, également, lorgne sur les marchés de l'assurance et de la santé depuis longtemps — et les médecines alternatives ou « douces » ne sont pas moins rapaces que les autres ! — la suppression des cotisations sociales permet non seulement de réduire le salaire (de plus de 50 %) mais également ouvre un nouveau marché colossal. Tout est bon, pour le bourgeois et la bourgeoisie, dans la privatisation — sauf en temps de crise ! L'introduction donne le ton. À sa suite, une première partie intitulée :

« NOS CONVICTIONS ».

Cette partie est un monument dédiée à l'apologie de la libéralisation des services publics et à la liquidation des statuts de fonctionnaires. Elle est principalement remplie de creux et de vide, de tentatives plus ou moins pathétiques d'auto-justifier la politique menée, en allant jusqu'à prétendre qu'elle est réclamée par les agents eux-mêmes.

« Une forme d'épuisement peut par ailleurs s'exprimer, allant parfois jusqu'à des situations de souffrance. Les agents publics sont en effet soumis à des injonctions parfois paradoxales et pâtissent de devoir eux-mêmes faire des choix sur la priorisation de leurs activités. » — « C'est pourquoi ils perçoivent le besoin de changement et de transformation du service public. »

Ergo, si vous souffrez au travail, c'est que vous êtes en faveur de la liquidation de votre service. Une transformation annoncée comme radicale est proposée :

« Reconnaître que les usagers et les territoires ont des besoins différents, auxquels il faut répondre de manière différenciée, est ainsi un enjeu d'équité. Pour cela, il faut construire le service public autour de l'utilisateur final et de ses besoins et non plus en fonction de la manière dont l'administration est organisée. »

En somme, il s'agit, sous une prétention d'égaliser, d'entamer une rupture de la prétendue « Égalité Républicaine » et d'officialiser l'inégalité. L'intention d'un traitement basé sur l'équité plus que l'égalité formelle peut paraître louable à plus d'un titre, mais la manière dont elle est organisée laisse présager une campagne visant à niveler par le bas les services publics et à, *in fine*, accroître les inégalités entre les voies réservées à la bourgeoisie — en particulier au niveau de l'école — et celles destinées aux classes populaires. Par ailleurs, en fait d'un cadre strict permettant l'égalisation, c'est la loi du marché qui règne, loi du marché que l'État se borne à réguler d'une manière lâche et souple, pour ne pas nuire aux initiatives du secteur privé, désormais pleinement intégré comme partenaire.

« L'État devra renforcer son rôle de régulateur, qui sera

d'autant plus important que conception et production du service public seront ouvertes. La puissance publique doit aussi veiller à ce que le cadre normatif existant ne bloque pas les initiatives. L'ouverture des données et la transparence que nous préconisons devraient ainsi permettre d'encourager la société à participer au service public. »

Pour les agents, c'est l'épuisement accru, le diktat des managers, devenus des véritables maîtres à bord. Mais, heureusement, une parade est mise en œuvre par les créateurs de ce projet :

« La confiance passe aussi par un contrat social renouvelé, qui prend en compte les enjeux de formation, de mobilité professionnelle, permettant de mieux accompagner les agents dans les changements et dans leur parcours. Bien sûr cette confiance doit s'accompagner d'une plus grande exigence d'évaluation qui doit porter sur les résultats. »

Ce genre ce processus est responsable d'une dégradation terrible des conditions de travail dans les services publics et même dans les organes de répression de l'État bourgeois, où les taux de suicide se sont envolés. La pression, l'exigence du chiffre, les mutations-sanction, le pouvoir absolu de certains chefs ont causé des ravages. Ce système est en passe d'être étendu à l'ensemble de la fonction publique.

Le projet Cap 2022 doit répondre aux objectifs suivants : liquider une partie du corps des fonctionnaires pour faire place à une souplesse dans la gestion de la masse salariale. Réaliser des économies en surchargeant le personnel restant, à l'image de ce qui s'est passé pour la Poste, pour France Télécom et pour la SNCF — où cela s'est traduit notamment par une hausse monstrueuse du taux de suicide, du fait de la pression des chefs, qui, en plus de leur inutilité, coûtent cher. Utiliser cette liquidation des services publics pour justifier la suppression d'une partie du salaire indirect au profit d'une élévation cosmétique du salaire direct — laquelle sera dévorée par l'inflation en un temps record. Ouvrir des marchés pour les capitalistes, marchés le plus souvent captifs permettant de réaliser des profits titanesques du fait de la situation de monopole induite.

DEUXIÈME PARTIE : LES 22 OFFENSIVES POUR 2022

LE CADRE GÉNÉRAL.

Le cœur même de ces propositions est donc de faire des économies et de substituer le secteur privé au secteur public dans la plus grande majorité des cas de figures. Bien que défrayant quelque peu la chronique, l'affaire Benalla n'est pas, au stricto-sensu, une tentative de remplacement du public par le privé dans les forces de répression. Certaines pistes vont pourtant dans ce sens avec des opérateurs privés pour les radars de contrôle de vitesse sur les routes. Ce type de pistes ne semble donc pas totalement tabou.

L'un des axes forts, mentionné d'entrée de jeu, est celui de la question de la prise de risque et de la « responsabilisation » budgétaire. La première proposition déclare ainsi vouloir mettre fin à un « un pilotage budgétaire qui ne responsabilise pas les acteurs publics. » L'idée sous-jacente serait celle de pouvoir récompenser l'austérité d'un service par la possibilité de répercuter les gains sur l'année suivante. Cela pourrait passer pour une sympathique méthode permettant de faciliter le lancement de projet, mais dans les faits, ce qui transpire est le

fait que les administrateurs les plus avarés sont récompensés, poussant à l'être chaque fois d'avantage.

Autre idée évoquée d'entrée de jeu, celle de: « donner de la souplesse en matière de recrutement et de gestion des ressources humaines, en passant d'un pilotage des effectifs (plafond et schéma d'emploi) à un pilotage par la masse salariale ».

Il s'agit là d'une transformation importante, puisqu'elle met fin de facto au statut de fonctionnaire pour les nouveaux recrutements. Elle introduit également une échelle des salaires calquée sur le privé: « Cette évolution supposerait de ne plus recourir à des mesures générales de revalorisation ».

En somme, les avancements sont faits au bon vouloir de l'administrateur ou de l'administratrice, sur des critères discrétionnaires. Pour accompagner cette transformation radicale du fonctionnement des administrations, plusieurs autres aspects sont proposés: « passer d'une logique de contrôles a priori à une logique de contrôles a posteriori centrés et plus efficaces. » Changement allant de paire avec une « culture du risque » et de l'aventurisme — en particulier budgétaire.

« sortir d'une culture de la norme encadrant toute décision, pour permettre aux agents de prendre des décisions adaptées au cas par cas. »

En somme, passer d'une gestion passive à une initiative active. Mais vers quelles fins ?

Le document cible cinq ministères particulièrement concernés par ces transformations:

- **ministères économiques et financiers** où « par exemple, le recouvrement de l'impôt et le contrôle, aujourd'hui exercés par la direction générale des finances publiques, le conseil aux entreprises exercé par la direction générale des entreprises, les statistiques ou les études économiques de l'Insee, les missions de la direction générale des douanes et des droits indirects » passeraient aux mains d'agences dont la nature ne peut être comprise que comme une intrusion du secteur privé.
- **Ministère de la transition écologique et solidaire:** « la régulation du trafic aérien, la mise en œuvre des mesures de contrôle et de répartition des produits et matières premières énergétiques ; la mise en œuvre de la politique d'aménagement sur le territoire... ; »
- **Ministère de l'enseignement supérieur:** « la stratégie nationale de recherche et la tutelle des organismes de recherche continueraient à être assurés par l'administration centrale alors que l'ensemble des autres missions seraient prises en charge par des agences ; » Dire que cela est vaste est un euphémisme.
- **Culture:** « refonte de l'organisation administrative des musées pour leur laisser davantage d'autonomie. Nous proposons de faciliter la gestion des établissements publics en leur confiant de nouvelles responsabilités (notamment en matière de gestion de leurs personnels), de donner de nouvelles perspectives aux musées nationaux constitués sous forme de service à compétence nationale (SCN), afin d'assurer leur autonomie et de centrer le rôle de l'administration centrale vers ses missions fondamentales de conception, de normalisation et de tutelle » En somme, il s'agit d'introduire des normes de rentabilité en catimini dans les musées.
- **Sports:** « dans le domaine des sports, nous proposons de créer une Agence nationale du sport, établissement public cogéré avec le mouvement sportif, en charge du sport de haut niveau et de la préparation sportive pour les grandes compétitions. (...) La création d'une telle agence pourra d'ailleurs conduire à s'in-

terroger sur l'opportunité du maintien d'un ministère de plein exercice. »

En somme: nombre d'administrations seront sabrées avec virulence, pour laisser intervenir de manière directe ou indirecte l'intérêt privé, la rentabilité, la privatisation. Mais ce n'est qu'un début!

La seconde proposition concerne les statuts des fonctionnaires qui travaillent dans ces administrations, déjà effleuré dans la première partie. Mauvaise nouvelle pour celles et ceux qui envisageraient de devenir fonctionnaire et de bénéficier d'une garantie de l'emploi, cela n'est pas à l'ordre du jour. En revanche le recrutement de contractuel est une piste davantage usitée, d'année en année. Le rapport regrette ainsi que « la prépondérance du statut de la fonction publique pour les embauches, le recours au contrat ne pouvant s'entendre que dans des cas spécifiques. » Il opte donc pour la proposition suivante:

« offrir davantage d'agilité et de souplesse aux employeurs publics et leur donner des marges de manœuvre accrues dans leur politique de recrutement :

- assouplir le statut pour offrir la possibilité d'évolutions différenciées, notamment des rémunérations, entre les trois fonctions publiques ;
- élargir le recours au contrat de droit privé comme voie « normale » d'accès à certaines fonctions du service public. (...) Tout d'abord, il n'y a pas de spécificité telle du secteur public qui nécessiterait de créer un autre type de contrat à côté du statut. Ensuite, le contrat de droit privé est plus protecteur pour les agents. Enfin, l'État, générateur de normes en matière de droit du travail, doit s'appliquer les mêmes règles qu'il entend définir pour les autres ;
- recourir aux « pré-recrutements » en élargissant le recours aux apprentis (...)
- mettre en place une gestion active de l'emploi en accompagnant à la reconversion professionnelle et en prévoyant le cas échéant des plans de départ volontaire, en cas de restructuration de service ; »

Pour accentuer cette proposition, les rédacteurs et rédactrices proposent également des modalités de négociation qui ne peuvent qu'évoquer ce qui se fait désormais dans le privé:

- « donner la possibilité au management de négocier des accords dérogatoires au cadre de la fonction publique, sur l'ensemble des points du statut (rémunération, temps de travail, mobilité ...) et de mettre en place des accords sociaux locaux, y compris d'intéressement collectif.
- donner la possibilité au management de recruter, faire évoluer et promouvoir les talents sans autres contraintes préalables que celles de droit commun... »

En somme, il s'agit de fonctionner comme dans le secteur privé. Et dans ce domaine, l'Etat et ses managers n'ont pas à rougir de la comparaison avec les Ressources Humaines des secteurs privés. Les propositions 3 & 4 semblent innocentes, se basant uniquement sur une plus grande intégration du numérique dans les services publics. Pourtant elles ne le sont pas. Dans l'esprit des concepteurs de ce document, le numérique est un prétexte pour rationaliser et concentrer l'activité, tout en réduisant, au final, le contact entre le service public et son usager.

« La révolution numérique constitue une rupture majeure pour la transformation de l'action publique car, en l'utilisant à son plein potentiel, on peut sortir de la contradiction apparente entre deux objectifs majeurs : un meilleur service public et une diminution des dépenses de fonctionnement. Le numérique nous permet de remplir conjointement ces deux objectifs et c'est ce qui change, aujourd'hui, par rapport aux exercices précédents de réforme de l'action publique. »

Le numérique est un moyen d'automatiser le maximum de tâches auparavant l'apanage de fonctionnaires.

Dans un monde socialiste, cela serait une bonne nouvelle, elle libérerait de tâches fastidieuses des individus qui pourraient se consacrer à des activités autrement plus épanouissantes. Mais dans le monde dans lequel nous sommes, cela ne reste qu'à augmenter la rentabilité, quitte à ce que les fonctions premières d'un service soient impactées. Le suivi post-opératoire par SMS, pour les hôpitaux, fait partie de ces mesures qui peuvent avoir un caractère criminel. La télé médecine et la télésurveillance ne sont que des pis allers. Et quand le système connaît une défaillance ou une spécificité imprévue, les dégâts peuvent être terrifiants. Pour économiser, les auteurs proposent également de :

« développer les lieux d'accueil uniques. Il s'agit de mettre en place un seul lieu pour tous les services publics offerts aussi bien par l'État, les collectivités territoriales et les opérateurs, afin que l'utilisateur n'ait plus à se déplacer plusieurs fois. C'est la traduction physique du principe « Dites-le nous une fois » en quelque sorte. Il faut améliorer le maillage territorial actuel, sur le principe d'une grande modularité pour s'adapter aux spécificités des territoires. Le guichet de premier niveau doit pouvoir apporter une assistance pour l'ensemble des services publics. L'axe de développement pour ces structures mutualisées repose principalement sur l'enrichissement du niveau d'information et d'accompagnement des usagers. Cela passe par plusieurs leviers complémentaires : polyvalence des agents, mise en place de référents uniques, utilisation d'agents conversationnels (ou chatbot), y compris sous la forme de robots physiques, pour assurer une partie de l'accueil de premier niveau, sur des plages horaires plus étendues. »

Remplacer les services par un guichet unique, avec des interlocuteurs robotisés. Cela n'oriente effectivement pas vers une idée d'améliorer les services, autrement que sur le plan comptable. Ce premier set de proposition confirme les objectifs de ce rapport : liquider une partie des administrations, remplacées par des agences. Introduction de normes basées sur la rentabilité et l'économie au delà du service rendu, mais également concentration des pouvoirs entre les mains de chefs et de cheffes qui ont la haute main sur les initiatives et sur la masse salariale. Le recours aux recrutements de contractuels s'érige également en norme, permettant une gestion différentes des agents, tant individuellement que collectivement. En somme, ce rapport est l'application de la Loi Travail au futur-ex-secteur public. Dans les secteurs qui ont déjà connu ce bouleversement, les résultats ont été désastreux tant au niveau de la qualité du travail que la qualité de vie au travail. Après ce cadre général, le rapport débouche sur un certain nombre de propositions concrètes, toutes plus glaçantes les unes que les autres.

VENDRE LA SANTÉ.

« Transformer les services publics », voilà l'intitulé sous lequel s'ouvre la troisième partie du document :

« Le Comité a souhaité concentrer sa réflexion sur un nombre limité de réformes : celles-ci répondent en effet à des attentes fortes des Français en termes d'amélioration du service public, et elles permettent de conjuguer amélioration du service rendu et réduction de la dépense publique. »

Voilà comment mêler démagogie et liquidation. Les premières mesures concernent la santé. Il est intéressant de voir, à la syntaxe hasardeuse de l'article, qu'un effort limité a été concédé pour camoufler la véritable teneur de celui-ci. L'article présente des problèmes réels :

« Les symptômes de ces difficultés sont connus : délais d'attente, engorgement des urgences des hôpitaux à défaut de solutions de proximité en matière de soins primaires et d'urgence, renoncement aux soins, et épuisement des professionnels concernés. » Mais la question posée de manière insistante est celle du coût.

Toutes les propositions sont axées autour de cette ligne rouge, celle de réduire les dépenses et de réduire les remboursements de soins par la Sécurité Sociale, anticipant sa liquidation. En prétendant assouplir et simplifier l'accès aux soins pour limiter le renoncement à ceux-ci, les rédacteurs et rédactrices de l'article le complexifient et le figent. Les parcours santé, ces étapes mises en œuvre pour cloisonner l'accès aux spécialistes sont davantage balisés, avec des sanctions prises au niveau des remboursements.

« rembourser les soins fournis par les professionnels de santé exerçant en ville à la condition qu'ils se soient inscrits dans un système de coordination entre les acteurs. Dans le cas contraire, ces professionnels ne seraient pas « conventionnés » et leurs actes ne pourraient donc pas donner lieu à remboursement par la sécurité sociale »

S'ajoute à cela une « américanisation » de la gestion financière :

« mettre en place des modalités de facturation du patient à l'hôpital qui améliorent le recouvrement et simplifient la vie de l'utilisateur (paiement à l'entrée, prise d'empreinte de carte bancaire, forfaitisation ...) »

Dans le même temps, la situation critique au sein des hôpitaux est contrée par une « souplesse » au niveau de la masse salariale :

« rénover l'organisation interne, la gestion des ressources humaines, le management et le dialogue social dans les établissements publics de santé pour redonner aux managers les moyens de répondre au besoin d'adaptation constante du système de santé. »

Ces dernières années, les fermetures de maternités jugées « non-rentables », d'hôpitaux de rééducation, d'antennes de proximités ont été pointées du doigt tant par les militants que par la société civile. Hypocritement, les élus locaux ont régulièrement accouru à la rescousse de l'hôpital local, bien qu'ils ou qu'elles soient de partis participant à leur liquidation. Cette crise, les rédacteurs la conjurent en promettant monts et merveilles :

« mieux adapter l'offre de soins aux besoins locaux, notamment en améliorant la répartition de l'offre sur le territoire (cela passe par le renforcement des groupements hospitaliers de territoire, qui favorisent l'émergence de projets structurés par territoire) et en mettant en place une plateforme d'orientation, d'information et de coordination au service du patient ; développer la délégation de compétences aujourd'hui exercées par les médecins (par exemple les métiers d'infirmier en pratique avancée), en s'inspirant des exemples européens et internationaux réussis. Par exemple, certaines vaccinations ou le suivi de patients malades chroniques pourraient être assurés par des infirmiers »

Ces deux aspects sont significatifs, le premier parce qu'il revient à jouer sur les « lignes intérieures » et à tenter de compenser le manque criant par une rationalisation supérieure et une ventilation plus performante. En somme, il revient à exploiter au maximum l'état de misère sans le résoudre. Le second est à l'envisager, puisqu'il crée un échelon intermédiaire entre corps infirmier et médecins pour combler en partie la pénurie sans menacer le statut des médecins. Héritiers du fonctionnement en corporation — l'ordre des médecins est une survivance de Vichy — les médecins sont les grands défenseurs du *numerus clausus*, qui permet d'entretenir la rareté de leurs activités, leur garantissant ainsi des revenus considérables, au mépris des patients. Il s'agit d'ailleurs d'une corporation que la grande bourgeoisie soutient, malgré ses hypocrites vœux de libéralisme. Créer cette sous-catégorie permet ainsi de combler un vide sans s'aliéner le soutien d'une catégorie de population traditionnellement plus qu'à droite. Autre réponse, comme un tour de magie, est le recours au numérique. La télé-médecine est présentée comme la nouvelle panacée, permettant une gestion d'un plus grand nombre de patients et de diminuer le nombre d'hospitalisations.

« généraliser en priorité la télé-médecine à tous les citoyens vivant dans une commune identifiée comme étant un désert médical, augmenter le recours à la télésurveillance à domicile pour un meilleur suivi des maladies chroniques, donner accès aux actes de télé-médecine à toutes les professions médicales, diminuer le nombre d'hospitalisation en EHPAD »

Plutôt que de relâcher le *sacro-saint numerus clausus*, mieux vaut acter que ruralité rime avec désert médical et liquider le contact humain pour le remplacer par des SMS. L'avenir paraît bien sombre pour les personnes âgées. Mais l'essentiel est résumé dans le petit paragraphe de conclusion.

« Ces réformes permettront d'améliorer les conditions de travail des personnels grâce au désengorgement de l'hôpital et au rééquilibrage avec la médecine de ville et donc de répondre au maïs (sic) actuel. Ces réformes devraient enfin permettre de rendre le système de santé plus efficient, en générant plus de 5 Mds€ d'économies. »

5 milliards d'euros d'économie, cela vaut bien quelques vieux et vieilles dans l'isolement. La grande bourgeoisie, dans les faits, s'en moque, elle a ses hôpitaux qui lui sont réservés, ses passe-droits, ses copinages... Elle n'est pas concernée.

Le numérique sert également d'onguent miracle face à la perte d'autonomie des personnes vulnérables ou âgées. Mais en fait d'onguent, il s'agit, là encore, de rationaliser à outrance les soins et la gestion d'individus qui sont parfois dans l'isolement ou dans le dénuement et pour qui le contact avec le personnel soignant est un des rares contacts sociaux. Le maintient souhaité des personnes âgées ou vulnérables à domicile peut passer pour une initiative positive, mais, dans

les faits, elle n'est qu'un paravent au fait de réduire les coûts. La proposition 7 « Simplifier la vie des personnes en situation de handicap et celle de leurs proches. » fait office de jonction entre deux angles d'attaques importants. La question du handicap scolaire est traitée sous l'angle du vœu pieux, de la volonté de « bien faire », de faciliter l'accès à des classes spécialisées et à une meilleure inclusion dans le système scolaire. Rien à redire. A l'exception du fait, fondamental, qui est que les moyens pour réaliser cela ne sont pas mis en œuvre, étant donné les sombres projets du gouvernement concernant l'éducation.

ÉDUCATION EN SOLDE

La question de l'enseignement n'est pas négligée par les gouvernements successifs. Depuis le milieu des années 1990, le processus qui s'engage est celui d'une privatisation partielle ou déguisée et d'une autonomisation des établissements. Depuis plus de 15 ans, les lycées et les universités sont dans le collimateur de ceux et celles qui rêvent d'en faire des lieux de formation servant à produire une main-d'œuvre adaptée aux besoins tactiques du tissu économique local, tandis que des établissements d'élite se concentrent sur les questions d'ordre stratégique. Pour la grande bourgeoisie monopoliste, tout ceci est extrêmement bénéfique, la formation étant aux frais de l'Etat (donc du contribuable) ou de la poche même de ceux et celles qui veulent bénéficier de celles-ci, pour forger les outils que les grandes entreprises n'ont plus qu'à mettre à son service.

De plus, l'éducation et ses lieux sont des marchés lucratifs. Externalisation des cantines, implantation de lieux marchands (photocopies, restauration, loisirs...) il existe un grand nombre de marchés captifs qui excitent les convoitises.

Les stages eux-mêmes sont des affaires en or, de la main d'œuvre corvéable à merci. Par des réseaux clientélistes, certains grands consommateurs de stagiaires peuvent ainsi réduire leur masse salariale. La question de la « masse salariale » est d'ailleurs une question qui revient inlassablement. Mettre au pas le corps professoral, briser son statut — qui est par ailleurs un des moins favorables de l'ensemble des pays de l'OCDE — et faire en sorte que son recrutement soit assuré au niveau de l'établissement, voilà un objectif stratégique que souhaitent atteindre les rédacteurs et les rédactrices de ce pamphlet.

Ce pamphlet, justement, s'intéresse dans deux propositions à la question de l'éducation, dans la proposition 8 au Secondaire, et dans la 9 au supérieur. Voilà comment cette question est introduite :

« [l'enseignement] doit répondre à de nouveaux enjeux : donner aux enfants puis aux jeunes les connaissances et les compétences nécessaires pour trouver leur place dans la société et aborder sereinement le marché du travail, dans un monde connaissant de fortes mutations (révolution numérique, mondialisation de plus en plus complexe, évolution du cadre de vie, etc.). »

Loin d'être un point de détail, la question des connaissances et des compétences, est en réalité centrale. Centrale, car elle fait l'impasse sur une dimension de qualification, dimension reconnue juridiquement et intégrée dans les conventions collectives, donnant droit à un statut, à un salaire...etc. Ce qui n'est ni le cas des compétences, ni des connaissances. D'entrée de jeu, les rédacteurs et des rédactrices montrent leurs cartes : inféoder le système éducatif aux désirs du patronat. Rendons à César ce qui revient à César et reconnaissons que, en revanche, ceux qui ont créé ce plan d'attaque sont lucides sur un point crucial :

« Face à ces enjeux, les constats sur les performances de notre système éducatif sont décevants : au sein de l'OCDE, la France est le pays où la situation sociale des parents détermine le plus les résultats scolaires de leurs enfants. »

Soit. Mais quelle réponse ? Pas d'argent, déjà, puisque la ligne finale de la proposition 8 est « Cela ne passe pas par l'attribution de ressources supplémentaires - le Comité ayant d'ailleurs identifié 300 M€ d'économies dans ce domaine. » mais, au contraire, « restaurer la confiance des parents dans le système éducatif français et de répondre de manière plus adaptée aux besoins des territoires. »

Mettons de côté le premier élément. Il est pourtant, en tant que tel, déjà gênant, car il ravale la communauté pédagogique au rang de prestataire de service devant combler les désirs et répondre aux inquiétudes des parents. D'autant que le déficit de confiance est le fruit pourri d'une campagne de dénigrement orchestrée de longue date par les gouvernements successifs, tandis que les réels problèmes proviennent de l'absence de moyens et de la situation catastrophique qui en découle.

L'aspect central, dans cette phrase, ce sont les « besoins des territoires », or, qu'est ce que ce « besoin », si ce ne sont les désirs en termes de main d'œuvre du bassin d'emploi local ? En somme, il s'agit de poursuivre dans le fait de faire de l'école une division tactique du recrutement pour les patrons, et de l'inféoder aux besoins des exploités. C'est d'ailleurs dans cette optique que se conçoit le nouveau bac et le plan éducatif « Bac - 3 ; Bac + 3 » qui vise, en somme, à aiguiller les élèves dès l'entrée au lycée sur des voies professionnelles sans passerelles internes et sans possibilité de réorientation. Pour combler le déficit des vocations dans l'enseignement secondaire, le rapport préconise de faire un certain nombre de démarches « revalorisant le métier d'enseignant pour lui rendre son attractivité, avec une nouvelle vision de la carrière et du rôle dans l'équipe pédagogique ». Derrière cette platitude avec laquelle il est impossible d'être en désaccord, quelles perspectives ? Premièrement, appliquer la RGPP [Révision Générale des Politiques Publiques] à l'enseignement. En gros, évaluer, créer des systèmes de notations, et individualiser les réponses en fonction de cela. Cela passe par le fait de concentrer les pouvoirs décisionnels entre les mains du ou de la chef d'établissement.

« mettre en place l'évaluation des établissements pour les responsabiliser, valoriser leurs initiatives et engager l'ensemble de la « communauté éducative » - chefs d'établissement, équipes pédagogiques, personnels administratifs, collectivités territoriales, parents, élèves - dans une démarche d'amélioration. Les évaluations porteraient sur un ensemble large de critères : résultats des élèves, conditions d'étude, sécurité et bien-être des élèves et des personnels, implication et animation des équipes, conditions matérielles, etc. »

Évaluer pour responsabiliser, mais autour de quels critères ? Dans les faits, cette « marge de manoeuvre » revient à libéraliser l'organisation de l'enseignement à l'échelle nationale. Non qu'il n'y ait pas de terribles inégalités entre les établissements à l'heure actuelle ! Entre, dans la région lyonnaise, un lycée à Décines et le lycée International, deux mondes existent, avec un océan entre les deux. Mais ce changement conduit à avaliser la fin de la prétendue « égalité républicaine ».

« responsabiliser davantage les chefs d'établissement notamment en donnant plus de marges de manoeuvre pour constituer leur équipe pédagogique et élargir les postes dits "à profil" »

Les chefs d'établissement pourront assurer eux-mêmes les recrutements de leur propre équipe pédagogique. Cela libéralise le recrutement, et entraînera de manière mécanique une aggravation de la tendance au fait que les enseignants « d'élite » aillent vers les lycées « d'élite », creusant l'inégalité entre ces mondes séparés, lesquels se mueront en univers distincts et hermétiquement cloisonnés. Par ailleurs, l'échelon étatique est mis au rencard, pour être remplacé par une direction académique, amplifiant de facto, les écarts entre académies, du fait des inégalités territoriales et budgétaires.

« faire de l'académie l'échelon de décision stratégique pour la mise en œuvre de la politique éducative. Par ailleurs, le périmètre des académies serait revu pour se rapprocher de la carte des services de l'Etat sur le format des nouvelles régions »

Dans cette nouvelle organisation de l'éducation, des échelons inférieurs prennent une importance grandissante, notamment avec l'ambition de :

- « renforcer le rôle de l'échelon départemental pour qu'il décline à son niveau les orientations régionales (stratégie d'animation pédagogique, accompagnement des établissements...) et mettre en place une gestion des carrières des enseignants ;
- développer une fonction ressources humaines, mise en œuvre jusqu'au niveau départemental, pour accompagner les personnels des établissements. Cela permettrait notamment d'accompagner les personnels avant que les difficultés ne surgissent mais également d'ouvrir les enseignants vers d'autres environnements professionnels, etc. ; »

Dans cette nouvelle configuration, les projets sont développés au niveau du département, donc au niveau de la « réalité du tissu économique », tandis que les carrières des enseignants peuvent être évaluées à l'aune de leur capacité à développer l'intégration de l'établissement dans celui-ci. L'ouverture des enseignants aux « autres environnements professionnels » ne peut être comprise que ou comme une volonté d'intégrer l'économie extérieure dans l'établissement ou comme une volonté d'intégrer les enseignants dans l'espace économique local, comme une forme de nouvelle perspective de carrière. Par ailleurs, les rédacteurs du pamphlet rétro-pédalent sur l'intégralité du projet mis en place par Sarkozy, celui de la masterisation des concours. En fait de Master 2 pour les recrutements, le projet semble être de revenir à la licence comme base.

« Revoir la formation des enseignants afin qu'elle favorise l'exercice du métier mais aussi les mobilités professionnelles et la diversité des carrières :

- la formation initiale doit être revue selon plusieurs modalités : tout d'abord le moment du concours pourrait intervenir dès la fin du cycle de licence, afin de consacrer les deux années de master à une formation en alternance dans laquelle la pratique mais aussi la réflexion autour des pratiques pédagogiques occupent une place de choix »

Cela pourrait être vu comme un succès, cependant l'énigme de la « formation en alternance » en lieu et place du stage pose des questions importantes. Surtout, cette proposition ne s'inscrit pas dans une logique de retour au système précédent, mais bien de bond en avant dans la liquidation du corps enseignant sous son statut actuel. Le fond de l'affaire concernant la situation des enseignants, le voici :

« augmenter le temps d'enseignement des enseignants du secondaire actuels avec un recours à deux heures supplémentaires, ce qui conduira à améliorer leurs rémunérations, et créer pour cela un nouveau corps d'enseignants qui pourrait se substituer progressivement à celui de professeur certifié. Pour ce nouveau corps, que les enseignants pourraient rejoindre sur la base du volontariat, le temps d'enseignement serait supérieur à celui des professeurs certifiés mais la rémunération serait également supérieure. Par ailleurs, on pourrait leur proposer des dynamiques de carrière plus intéressantes. Ce corps serait soumis à des obligations supplémentaires (bivalence, annualisation d'une partie du temps d'enseignement, obligation de remplacement dans l'intérêt du service) qui offriraient plus de souplesse aux chefs d'établissement. »

En somme, un corps spécial, qu'il est possible de rejoindre sur la base du volontariat, mais qui se substituerait à terme aux enseignants « classiques » naîtrait. Il est notable de voir que la notion de volontariat n'a pas ici son sens classique.

Ce corps spécial serait donc constitué de tâcherons effectuant plus d'heures, devant enseigner plusieurs matières, aux heures modulables et servant d'ailleurs de variables d'ajustement aux chefs d'établissement. En somme il s'agit de l'institutionnalisation de la précarité dans l'enseignement.

Dans les faits, ce qui se profile est un pouvoir du chef d'établissement — qui devient un dieu tout puissant — dans la gestion d'une masse salariale qui se composera de plus en plus de contractuels, et qui tarira progressivement les recrutements faits selon la modalité de la certification. Des recrutements qui pourront appâter le candidat ou la candidate en faisant miroiter des carrières florissantes et une échelle des salaires plus souples, mais qui œuvrent surtout à creuser le fossé immense qui existe déjà dans les établissements. Fossé, qui, par ailleurs, sera acté d'une manière fracassante avec l'arrivée du contrôle continu qui se substitue en partie aux épreuves du bac.

Libéralisation et dérégulation des conditions d'examen entraînent fatalement une variation de la valeur des baccalauréats passés dans les lycées, ce qui, avec le scandaleux Parcoursup, pulvérise la valeur du baccalauréat et sclérose encore les inégalités sociales. Quant à l'espoir de voir des moyens nouveaux arriver, ils sont immédiatement liquidés par le fait que l'intégralité de ce projet est architecturée autour de l'idée d'économiser des sommes considérables. Une nouvelle fois, la bourgeoisie, elle, s'en moque. Ses enfants, même les plus médiocres, ont leurs écoles, leurs réseaux, leurs pistons, leurs moyens de se reproduire socialement.

LE SUPÉRIEUR EN BERNE.

L'an 2000 a vu apparaître un mini baby-boom. Malgré le fait que 18 ans se soient écoulés depuis celui-ci, les différents gouvernements ont toujours agi en prenant un air stupéfait face à l'arrivée de cette génération dans le système scolaire. Mais cet air stupéfait et cet argument de l'impréparation sert surtout à faire passer des réformes prévues, elles, de longue date. Petit retour en arrière: Jusqu'en 2009, l'accès à l'université est garanti par la loi, et chaque potentiel étudiant dispose d'une place dans n'importe quelle filière de son choix. L'incertitude dans le nombre d'inscrit fait que les universités doivent pouvoir faire face à tout afflux subit d'élèves, et donc disposer des moyens ad hoc pour les accueillir. Dans les faits, les conditions d'étude ne sont pas toujours d'une qualité incroyable, mais sur le principe, tout bachelier peut s'inscrire.

A partir de 2009, Admission Post-Bac est mis en place, ce système permet d'aiguiller en amont les élèves vers des filières, permettant aux universités de se préparer à leur arrivée.

Cela pourrait passer pour un raisonnement sain, mais, dans les faits, il sert surtout à réduire les dépenses, à limiter les moyens, et donc à fermer l'accès à certaines filières, devenant de facto sélectives. Comme, dans le même temps, la Loi sur la Responsabilité des Universités se met en place. Celle-ci accroît l'indépendance de l'université par rapport à l'État et augmente de manière particulièrement importante les pouvoirs du Président d'Université. Celui-ci peut, et doit, intégrer des partenaires privés dans le financement de l'université pour faire face à l'hémorragie budgétaire. Or, l'entrée de partenaires privés dans le budget de l'université se traduit également par la présence de « personnalités extérieures » au sein de son conseil d'administration. D'autant que les capitalistes investissent dans le but d'obtenir des retours sur investissement. Ces retours sont sous la forme d'une modulation des maquettes des licences ou des masters, dans le but que ceux-ci correspondent aux intérêts de l'investisseur. Dès lors, l'université module son offre en fonction des désirs de ses bienfaiteurs. Il n'est plus question d'offre générale ouverte à tous, mais de répondre à des commandes. Formellement, les places à l'université sont toujours garanties, mais plus dans la filière du choix de l'étudiant.

A APB succède, cette année, Parcoursup. Parcoursup prolonge l'idée de APB jusqu'à son paroxysme. Dans Post-Bac, les candidats émettent des vœux hiérarchisés, dans le nouveau système, ils se mettent à disposition des recruteurs du privé. L'élève n'a même plus son mot à dire. Cette étape nouvelle de la sélection pour le supérieur a dépassé toutes les attentes de ses concepteurs, avec plus de 60 000 élèves surnuméraires par rapport aux désirs des recruteurs, donc jugés inutiles. 60 000 élèves qui, par ailleurs, sont issus d'origines géo-sociales bien précises, puisque les recruteurs peuvent intégrer des codes « maison » dans l'algorithme, refusant par exemple que les élèves de certains lycées jugés « peu sûrs » soient acceptés. Mais cela n'est qu'un début dans la privatisation rampante de l'éducation supérieure. Bien d'autres fronts existent.

Dans le texte programmatique prévu par les liquidateurs, la marée humaine prévue est exploitée au maximum pour justifier une amplification du mouvement de transformation de l'E.S.

« L'arrivée massive d'étudiants dès la rentrée 2018 constitue un risque important sur la qualité de leur accueil dans l'enseignement supérieur, d'autant plus que les moyens prévus paraissent très en deçà des besoins estimés. »

Or, la voie la plus logique, celle d'augmenter la capacité d'accueil et de recruter le personnel permettant d'améliorer la déficiente pédagogie universitaire, est bloquée par la volonté de réduire au maximum les dépenses. Pourtant, les auteurs reconnaissent que les étudiants français sont moins onéreux que la moyenne de l'OCDE. La logique, donc, serait donc d'accroître les moyens accordés à ceux-ci pour faire face à leurs études. Mais les rédacteurs et rédactrices ne sont pas là pour résoudre les problèmes des étudiants et des étudiantes, mais pour rogner les budgets. Il est donc nécessaire d'optimiser le supérieur.

« Elle [La dépense par étudiant et étudiante] pourrait être optimisée par une réduction de l'échec, liée à une meilleure orientation et par une modernisation des méthodes pédagogiques. »

Optimiser est une obsession constante chez les grands bourgeois. Mais la signification de l'optimisation, dans leur esprit, est celle d'une intégration grandissante entre l'enseignement public et le marché de l'emploi, voir une inféodation intégrale du premier au second. Les étudiants et étudiantes doivent, pour être plus utiles, être ventilés géographiquement pour correspondre aux besoins des bassins d'emplois locaux.

« élargir les possibilités de mobilité géographique des bacheliers lors de l'affectation des étudiants. Cela pourrait permettre une allocation plus pertinente des moyens. Les tensions ne sont pas homogènes sur l'ensemble du territoire et développer la mobilité pourrait donc être une voie pour mieux utiliser les places disponibles. Des études visant à mesurer le niveau d'incitation nécessaire ainsi que les freins à la mobilité devraient être engagées rapidement, notamment pour ce qui concerne la vie étudiante et les œuvres universitaires. »

Quelque part, cela paraît bien innocent, si ce n'est l'impasse du rapport sur les questions sociales propres aux étudiants et étudiantes, notamment les bourses et le logement. Depuis le rapport Goulard, rédigé en 2007, il apparaît que la volonté générale est de faire appel davantage aux prêts bancaires et au parc immobilier privé en place et lieu des bourses sur critères sociaux et des résidences étudiantes. En revanche, la question centrale des frais d'inscription n'est pas oubliée :

« lancer une réflexion sur les autres ressources propres susceptibles d'être utilisées, y compris les droits d'inscription à l'université »

Le départ du domicile familial étant de plus en plus tardif et complexe et les moyens de pouvoir le réaliser étant de plus en plus ténus, il ne fait pas de doute que la réponse préconisée sera sous la forme de l'endettement étudiant, endettement qui, notamment aux USA, prend la forme d'une bombe à retardement. Cette mobilité imposée fait écho au projet de réorganiser géographiquement les universités. Là encore, une évolution s'est produite au cours du temps. Dans les années 1980, les lois sur la décentralisation impulsent la fondation d'universités de proximité, permettant un accès au supérieur sans avoir à aller vers les métropoles. Ce mouvement de « démocratisation » relative était certes limité, mais néanmoins positif.

Avec l'arrivée de la RGPP, précédemment évoquée, le mouvement s'inverse. Il s'agit de reconcentrer les universités dans des pôles nommés PRES (Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur), fusionnant les universités, rationalisant leur activité, dans le but de réaliser des économies d'échelle et limiter les doublons (par exemple des filières de droit à Lyon II et Lyon III). Du fait du très fort corporatisme des enseignants du supérieur, l'affaire n'a pas particulièrement réussi, et, bien souvent, les fusions ont conduit au fait qu'une université phagocyte le budget de l'autre.

Aujourd'hui, ce que préconise le rapport est un hybride entre les deux. Il s'agit de conserver des universités locales à « haute valeur ajoutée », tandis que les « grosses universités » prennent de plus en plus la forme d'un « lycée ++ », avec des enseignements généralistes notamment du fait de l'intégration dans le projet « Bac-3 ; Bac+3 » permettant de créer un réservoir de main-d'œuvre. Les moyens et les « cerveaux » sont ainsi concentrés dans de petites unités, tandis que le niveau général des universités est nivelé par le bas du fait de la baisse des budgets. Car la recherche n'est pas épargnée par les plans des rédacteurs et des rédactrices. Il faut la motiver, la stimuler. Quoi de mieux pour cela que de la benchmarker ?

« Enfin, le système actuel de subventions de la recherche et de l'enseignement supérieur n'est pas suffisamment incitatif. En effet, les subventions publiques constituent aujourd'hui trois quarts des ressources des universités et des organismes de recherche. Or, l'attribution de ces subventions n'est pas conditionnée à la performance, à l'atteinte d'objectifs ou de résultats. »

Manque la question de la définition des critères, qui, du fait de la toute puissance du président d'université et de la majorité dont disposent les « personnalités extérieures » au Conseil d'Administration, ne manqueront pas d'être des critères correspondant aux intérêts des investisseurs. En somme, l'idée est d'avoir des sites d'excellence s'occupant de la recherche fondamentale, non directement rentable, donc portée par les finances publiques, tandis que les autres pôles s'occupent de recherche appliquée, selon les modalités définies par les représentants du patronat local. Cela se voit notamment dans les propositions de réforme de la gestion du budget, qui permet au CA de financer ce qui est rentable et de liquider les filières qui ne le sont pas.

« rendre l'organisation du ministère cohérente avec son rôle de pilote de la politique publique. Renforcer l'autonomie des établissements suppose que les ressources soient placées au sein des établissements et non dans les directions d'administration centrale. Le ministère devrait donc conserver uniquement des fonctions stratégiques et de pilotage de sites, et une expertise transversale sur la formation et la recherche, la mise en œuvre étant faite par des opérateurs »

Par ailleurs, la gestion du personnel et des enseignants-chercheurs se libéralise.

« assouplir la gestion des ressources humaines des chercheurs et des enseignants-chercheurs. Il est indispensable d'offrir une flexibilité accrue aux chercheurs et enseignants-chercheurs pour qu'ils puissent bénéficier de carrières dynamiques et envisager des mobilités y compris vers le secteur privé, en valorisant leur implication dans l'enseignement, dans la recherche, dans la diffusion des connaissances et la valorisation des recherches. Cet assouplissement serait aussi bienvenu pour permettre une gestion plus agile des établissements et des organismes de recherche qui pourraient ainsi gagner les marges de manœuvre nécessaires pour appliquer le projet qui convient à leur situation et à leur stratégie »

La « flexibilité accrue aux chercheurs et enseignants-chercheurs pour qu'ils puissent bénéficier de carrières dynamiques et envisager des mobilités y compris vers le secteur privé, en valorisant leur implication dans l'enseignement, dans la recherche, dans la diffusion des connaissances et la valorisation des recherches. » traduit parfaitement les rêves des rédacteurs et des rédactrices : une fusion entre le privé et l'enseignement supérieur, y compris dans une gestion souple de leur « masse salariale ».

Un des paradoxes de cette partie est qu'il traduit pleinement la vision court-termiste de la bourgeoisie. La grande bourgeoisie a besoin d'une avance scientifique importante pour pouvoir maintenir son niveau ou l'accroître en face des bourgeoisies concurrentes. Mais dans le même temps, et particulièrement en France, sa volonté de maximiser son taux de profit se traduit par un rejet des dépenses et par une attitude de rentier. Or, cette situation ne favorise pas l'initiative et le développement technologique, mais, au contraire, le freine. Pris dans ce paradoxe, la grande-bourgeoisie ou se fait menacer, ou doit

trouver des manières de faire assumer les coûts aux autres classes sociales en puisant dans leurs fonds propres : impôts (auquel elle échappe), endettement... In fine, la politique de raclage jusqu'à l'os et de rationalisation à outrance joue même contre la bourgeoisie. Mais pris dans le maelström de son autoconcurrence, elle s'enferme elle-même.

Plusieurs propositions suivantes s'intéressent à des questions variées, comme celles des aides sociales et du logement. Elles s'axent toutes cependant autour du même tronc commun : celui de l'économie et de la rationalisation. On ne peut d'ailleurs comprendre le fait que cette partie soit aussi éclectique sans saisir que son but est de racler jusqu'à l'os les dépenses. Fluidifier le logement, c'est rogner les APL, résoudre le problème du chômage, c'est radier des postes à Pôle Emploi... en somme tout est fait pour réduire la sphère d'influence de l'Etat et augmenter celle du marché privé.

Dans la première partie, les constants sur l'activité de Pôle Emploi laissent sous-entendre un bilan quelque peu mitigé. Ainsi, la proposition commence par ce doux euphémisme :

« Par ailleurs, le bilan de la création de Pôle Emploi est contrasté. »

Or, Pôle Emploi est défini et conçu pour réaliser deux objectifs : le premier est de fluidifier autant que possible la relation entre le chômeur et les besoins immédiats des capitalistes en termes de main-d'œuvre. Le second est de faire en sorte que l'armée de réserve de la classe ouvrière soit la moins coûteuse possible, donc de radier avec célérité et efficacité.

De ce point de vue là, le bilan qu'il est possible de tirer de l'activité de Pôle Emploi est nettement plus favorable : Cela marche. Pas encore assez cependant aux yeux de la grande bourgeoisie. Il faut donc accentuer ces traits :

« Les pistes proposées répondent à deux objectifs majeurs : renforcer la responsabilisation des demandeurs dans la construction de leur projet d'évolution professionnelle et rendre Pôle emploi plus flexible, plus adaptable aux variations du chômage. »

Que signifie responsabiliser dans ce cadre là ? Cela signifie tout simplement mettre le couteau sous la gorge du chômeur ou de la chômeuse, et lui intimer l'ordre d'accepter le moindre travail, y compris le plus éloigné de ses goûts ou de ses qualifications. Cela revient également au fait d'individualiser les situations le plus possible, pour ne plus faire un droit du chômage, en suivant les propos de Macron lors de son discours de Versailles, mais bien clamer qu' *« il n'y a plus un droit au chômage, au sens où l'entendait classiquement, il y a l'accès à un droit qu'offre la société mais sur lequel on ne s'est pas garanti à titre individuel, puisque tous les contribuables l'ont payé. »* Voilà ce que signifie la responsabilisation. Pas seulement.

Le chômage est-il un marché ? Oui, répondent en chœur les rapaces. Un marché colossal. La flexibilité exigée permet de proposer une série d'offres de formation, lesquelles peuvent rapporter gros. Voilà ce que préconise donc le rapport :

« répondre à la demande d'autonomie des demandeurs d'emploi dans la construction de leurs projets d'évolution professionnelle. »

Une nouvelle fois, la défaillance dont peut faire preuve Pôle Emploi est utilisée d'une manière opportuniste pour justifier l'immixtion du privé dans les affaires publiques. En l'occurrence cela permet de réaliser le vœux de certains capitalistes.

« ouvrir largement le marché de l'accompagnement de la recherche d'emploi et du conseil en orientation professionnelle. Une régulation de ce secteur devrait toutefois être assurée par une autorité indépendante ou par le ministère du travail. »

La solution pour régler le problème de l'encadrement défaillant est donc de liquider une partie de celui-ci et de le cantonner à un rôle de contrôle vague. Donc, les rapporteurs ont pour ambition de :

« concentrer les effectifs de Pôle Emploi sur les missions régaliennes (indemnisation et contrôle) et sur les missions d'accompagnement des demandeurs d'emplois les moins autonomes, pour lesquelles sa valeur ajoutée est la plus forte. »

Par extension, cela signifie que la solution du chômage, selon les génies derrière ce texte, est de licencier et de précariser, y compris les personnes travaillant dans cette agence.

« redimensionner Pôle Emploi afin que ses effectifs varient en fonction du cycle économique et encourager le développement d'un secteur associatif et privé. »

Grossièrement, les individus travaillant à Pôle Emploi seront des habitués du passage d'un côté à l'autre du guichet en fonction de l'activité économique. Cependant, l'optimisme ne manque pas quant à l'avenir de la situation économique. Le rapport préconise donc de

« limiter les recrutements en prévision de la baisse attendue du taux de chômage et renégocier la convention collective de Pôle Emploi, afin de recourir plus fortement à des contrats à durée déterminée (pour faire face à des surcroûts temporaires d'activité) »

Une baisse perpétuellement annoncée, invoquée, mais qui ne s'est guère transcrite dans la réalité. Pire encore si celle-ci venait) se produire dans le contexte actuel, elle ne pourrait être le produit que de deux facteurs principaux : Le premier serait celui d'une hausse considérable des radiations de chômeurs et de chômeuses, permettant de réduire artificiellement le nombre de chômeurs.

La seconde possibilité n'est pas contradictoire avec la précédente. Elle se nourrit de l'impact de l'armada de lois que les gouvernements précédents ont pu mettre en place, tant sur la question de l'organisation du travail que du salaire. D'une part les l'ANI ; la Loi El-Khomri — que le PS prétend désormais combattre — et les « lois Macron » ou Penicaud ... de l'autre les lois sur la fiscalité. Les premières liquident les conventions collectives et la protection accordée par les contrats, l'autre s'attaque au salaire indirect, en le réduisant.

L'un comme l'autre prennent prétexte du fait de réduire le chômage et de faciliter l'emploi en laissant les coudées franches aux patrons et aux patronnes. De fait, l'expérience démontre que dans certains cas, cela marche, le chômage baisse. Mais à quel prix ? Cela revient à passer d'une société où le chômage est important mais où le taux de pauvreté est faible à une où l'inverse devient la norme. Moins de chômage, mais l'apparition d'une catégorie de « travailleurs pauvres » d'autant plus massive que la baisse des salaires entraîne une baisse de la consommation, laquelle, à son tour, pousse les patrons à baisser les salaires pour baisser les prix.

Mais la bourgeoisie n'en a cure, elle est une adepte du fait de scier la branche sur laquelle elle est assise.

«Ainsi, compte-tenu des hypothèses de baisse du taux de chômage, il paraît utile de pouvoir ajuster les moyens consacrés et ainsi de pouvoir dégager des économies à hauteur de 350 M€ d'économies.»

La question de l'accès aux prestations sociales et aux aides est traitée dans la partie 12 — nous reviendrons sur la 11 par la suite. Elle est empreinte d'une naïveté quelque peu désarmante, tant elle paraît contradictoire avec les discours actuels sur «l'assistanat» et sur la «responsabilisation». Elle regrette que 30% des ayant — droits ne fasse pas les démarches pour avoir accès à leur dû et, ainsi, se retrouvent dans une précarité terrible.

«Grâce à ces réformes de simplification et d'amélioration de l'accompagnement, le taux de non recours aux droits devrait baisser et les bénéficiaires de minima sociaux devraient accéder plus rapidement à un emploi. En outre, ces réformes permettent d'envisager une couverture de 100 % des salariés sur la prévoyance invalidité et incapacité de longue durée.»

Un tel «humanisme», ne saurait être innocent. De fait, le but de la manœuvre n'est pas tant d'élargir l'accès aux aides, pas tant de les accroître, mais bien de les placer sous l'autorité de l'État dans leur intégralité. La partie préconise donc de fusionner toutes les aides en une seule.

«Les réformes proposées ouvrent également la voie à la mise en place d'une allocation sociale unique.»

Chose, qui permettrait de laisser les mains libres aux dirigeants politiques pour moduler les lignes de budget alloués aux plus précaires, aux plus pauvres, et de les réduire d'autant. Tout comme la Sécurité Sociale, tout comme les allocations chômage, le contrôle de l'État bourgeois sur les lignes de compte est surtout un moyen de fermer le robinet à aides sociales et de réduire, en liquidant les cotisations, le salaire indirect.

«Le renforcement de l'efficacité des dispositifs et en particulier dans leur volet accompagnement vers l'emploi doit permettre de générer des économies de plusieurs milliards d'euros dont une partie significative permettra de financer la mise en place de l'allocation sociale unique ainsi que l'augmentation du taux de recours des publics les plus en difficulté.»

La question du logement, la proposition 11, apparaît comme un ironique et vain réquisitoire contre la spéculation immobilière. Seulement, les coupables ne sont pas les spéculateurs, ne sont pas les rentiers, ne sont pas les propriétaires fonciers. Non, les responsables ce sont les aides sociales !

«Dans ces zones, les propriétaires fonciers ou immobiliers peuvent augmenter le prix de vente de leurs terrains car la demande est abondante et solvabilisée par l'aide publique. Ainsi, d'un côté, ils captent l'aide publique qui se transforme pour eux en rente et de l'autre, ils créent de l'inflation. L'empilement des dispositifs, qu'ils visent à soutenir l'offre ou la demande, vient alors alimenter la hausse des prix immobiliers et fonciers qu'ils sont censés compenser.»

Dans une tentative quelque peu pitoyable pour réinventer le fonctionnement de l'économie capitaliste, les rédacteurs et les rédactrices pensent avoir trouvé la quadrature de cercle : les aides sociales créent une inflation des loyers. Il y a là une incompréhension des principes même basiques de l'économie capitaliste, dont la recherche du profit maximal. Effectivement les aides sociales permettent de hausser les loyers, mais leur baisse se traduit surtout par un coup porté aux ménages les

plus modestes, à celles et ceux qui ont des difficultés à boucler leurs fins de mois. Surtout, la solution face à la spéculation ne peut être trouvée dans le cadre du capitalisme. Mais nous n'imaginons pas les concepteurs de ces mesures se diriger vers cette voie.

Or, souvenons-nous de Macron demandant pathétiquement aux logeurs de baisser leur loyer pour répondre à la réduction des APL. Les résultats ont été nuls, car nous ne sommes plus au Moyen-Âge, où les transactions sont censées être faites au «juste prix». Il s'agit de tirer le maximum d'argent des locataires.

Les propositions autour de sujets comme l'étalement urbain et de sa limitation ne peuvent être transcrites dans la réalité sans une politique publique et un contrôle des plans d'urbanisme. Or, ce sont justement ces aspects qui sont touchés par les propositions.

«Par ailleurs, une autre problématique importante porte sur la qualité des logements : dans des collectivités petites ou moyennes, il existe un fort enjeu de réhabilitation des logements anciens afin de permettre aux ménages de réinvestir ces logements de centre urbain et de limiter l'étalement urbain.»

Clamer ceci est au mieux un vœu pieux. Tandis que ceci est nettement plus clair sur les intentions profondes des concepteurs du projet :

« Les mesures que nous préconisons doivent d'une part faire diminuer le coût de la politique publique du logement (elles permettent d'améliorer la situation des finances publiques d'environ 3 Mds€, dont 1,4 Md€ d'économies) et, d'autre part, de la rendre plus efficace, par la réduction du délai d'obtention d'un logement social pour les ménages éligibles et par l'augmentation du nombre de permis de construire délivrés dans les zones tendues.»

En somme, réduire les aides sociales, fluidifier, libéraliser le marché...et compter sur le métaphysique «ruissellement» comme solution à tous les problèmes sociaux. Sauf que, dans la pratique, le «ruissellement» s'est systématiquement mué en captation des richesses par la bourgeoisie et, particulièrement, la grande bourgeoisie.

LE DROIT ET LA LOI.

La justice est elle une affaire comptable ? C'est la conclusion qui semble émerger à la lecture de la proposition 13 du document. Les constats dressés sont les suivants :

«La politique française de justice s'est traduite depuis quinze ans par une forte augmentation de ses crédits et de ses emplois : son budget est passé de 4,6 Md€ en 2002 à 8,7 Md€ en 2018. Pour autant, il persiste une forte impression d'inadéquation entre les moyens mobilisés et les attentes des usagers. Par rapport aux autres services publics, la justice enregistre en effet un net déficit d'opinion positive de la part de ses usagers.»

Dans notre analyse, le premier aspect qui explique la désaffection de la part d'une large partie de la population envers la justice provient de son caractère de classe. Malgré les prétentions sur la séparation des pouvoirs, le fonctionnement de la justice ne peut être découplé de la nature de la société. Les individus ne sont pas égaux devant les juges de par leur classe sociale ou leur ethos. Mais ils ne le sont pas non plus du fait de l'organisation même de la justice, où le procureur est sous les ordres de l'État et est le relais de la volonté politique du

gouvernement au pouvoir. Face à une justice où les non-lieux, les acquittements, les peines jamais appliquées sont légion pour les grands bourgeois, comment avoir confiance? Ce n'est pas possible. Que préconise alors ce texte? Le numérique est une nouvelle fois brandi comme solution à l'intégralité des problèmes du monde, remplaçant tout déplacement et tout accueil. Dans le même temps, pour accélérer les procédures, un certain nombre de changements sont mis en œuvre: les juges peuvent rejeter les demandes «manifestement irrecevables» et doivent se recentrer autour de leur «cœur de métier». L'idée est d'externaliser plusieurs fonctions, lesquelles peuvent être remises entre les mains d'individus n'ayant pas le statut de magistrat. Ainsi, les juges des tutelles et juges des enfants peuvent voir leurs fonctions suppléées par des services administratifs. Autre aspect, le resserrement du délai d'appel pour les jugements civils et le caractère non-suspensif de l'appel. En somme, il s'agit de le rendre plus rare, plus difficile à saisir et, surtout, sans efficacité immédiate, donc décourageant pour les plaignants comme pour les accusés.

En somme, il s'agit d'une proposition qui ne vise qu'à réduire les dépenses de la justice, mais nullement, autrement sous la forme d'un voile cosmétique, de résoudre fondamentalement des problèmes de fonctionnement, même dans le cadre du droit bourgeois. Suite logique d'un item sur la justice, suit un autre sur la question de l'exécution des peines. L'introduction de l'item revient sur la situation française, qui est celle d'une surpopulation carcérale immense. Les rapporteurs annoncent 119% de taux d'occupation, un chiffre contesté par l'Observatoire International des Prisons, lequel déclarait le 8 août 2018:

«Des records de densité de population sont battus, alors même que depuis vingt-cinq ans, 30 000 places de prison supplémentaires ont été construites. À ce jour, le taux moyen d'occupation des maisons d'arrêt, établissements dans lesquels sont hébergés 48 000 détenus, s'établit à 142 %. 53 établissements présentent même des situations extrêmes de sur-occupation, avec une densité supérieure à 150 %. Citons notamment les maisons d'arrêt de la Roche-sur-Yon, Baie-Mahault (en Guadeloupe), Évreux, Laval et Nîmes dont le taux d'occupation avoisine voire dépasse les 200 %.»

Fait notable, le nombre de détenus augmente de manière constante, passant de 60 000 à 70 000 en à peine 10 ans (le chiffre total de personnes suivies par l'administration pénitentiaire est de 249 298 en 2016). 10 000 détenus sont en attente de jugement. Les solutions préconisées par le rapport pourraient-elles se diriger vers une possible meilleure réinsertion des détenus? Non. Vers une compréhension des raisons socio-économiques qui expliquent la délinquance? Encore moins. Elles ne se dirigent que vers une gestion purement comptable de la question des peines.

L'argument principal qui revient sur la question de la substitution de la peine de prison par le bracelet électronique est celui du coût (10€ / jour contre 100 € pour la prison.) Aux yeux des rédacteurs et des rédactrices, l'essentiel de la question se trouve là: trouver une solution économique, au travers de la géolocalisation et du développement de l'«arrêt domiciliaire». Le but même est que celui-ci puisse devenir une peine autonome de la prison. Quand à l'exécution systématique des peines, cela, dans le climat social actuel – mais également politique – signifie une intensification plus que probable de la répression et de l'incarcération d'un nombre toujours plus grand de détenus. Or le capitalisme et la prison marchent particulièrement bien main dans la main. Malgré les discours constants sur la répression dans les États Socialistes, les laquais du capitalisme sont bien en peine d'expliquer les taux

supérieurs de détenus présents dans le parangon de la liberté que sont les USA. Et pour cause, là prison est aussi un business, qui rapporte gros.

FUSIONNER LES IMPÔTS ET LES RECOUVREMENTS.

Pour mieux financer leurs projets, les rédacteurs se montrent d'une avidité sans nom et sans bornes. Plus nous grimons dans la hiérarchie de la bourgeoisie, moins elle paie d'impôts. Les exonérations sont immenses. Ou elles sont négociées entre bons amis ou réalisées par les magiciens de l'optimisation fiscale, qui parviennent à défalquer des sommes vertigineuses les particuliers, tandis que les entreprises ont leur secrets.

Comme les plus riches s'y soustraient, il est nécessaire que l'argent soit trouvé ailleurs. Ailleurs et autrement. Une des manières d'y parvenir est de mettre entre les mains de l'État tout ce qui lui échappait auparavant. Mais surtout, comme évoqué précédemment, l'idée est également de fusionner les lignes de comptes qui étaient auparavant séparées, ce qui permet désormais aux dirigeants de pouvoir ventiler comme bon leur semble les deniers récoltés par l'impôt, et donc d'assécher les aides sociales, tandis que d'autres secteurs peuvent être noyés sous les finances.

Cette fusion est non seulement particulièrement vicieuse en ce qui concerne les particuliers, elle l'est également pour les communes. La suppression de la taxe d'habitation, haïe par la population, prive les communes et les collectivités locales de leur principale rentrée d'argent. Le remplacement par un fond géré et ventilé par l'État signifie la mise sous tutelle de celles-ci. Cela aura pour conséquences l'assèchement des communes menant des politiques contradictoires avec les lignes défendues au sein de l'État, mais également l'accroissement du phénomène de métropolisation. L'ex-maire de Lyon et actuel ministre de l'intérieur s'est ainsi fait remarquer pour ses manœuvres dans le but de siphonner le budget des métropoles de la région Rhône-Alpes-Auvergne dans le but d'alimenter Lyon et son réseau de clientèle.

Dans le document suivant, l'idée retrouvée est donc une rationalisation avec comme fin des économies dans la gestion de la collecte d'impôt, mais également un pouvoir discrétionnaire de la part de l'État sur celui-ci.

«L'objectif est de simplifier drastiquement le système de recouvrement, en réduisant le nombre de dispositifs et de structures qui en ont la charge. En vision cible, les acteurs économiques mettraient sur une plateforme les données économiques et sociales et ces données seraient utilisées pour le recouvrement par un système unique, fortement automatisé et orienté vers l'usager. Cela aurait pour effet de faire évoluer les missions de l'État vers le contrôle, le conseil et l'accompagnement.»

Une grande partie de la population, y compris ceux qui bénéficient d'aides, détestent les impôts, présentés comme un «racket». Plus les systèmes sont automatisés, plus la destination de l'impôt paraît abstraite, absurde, injuste. Cela permet de justifier toutes les politiques qui prétendent liquider ce fardeau, mais qui, in fine, ne servent qu'à alléger celui de la grande-bourgeoisie et à réduire les salaires indirects des prolétaires. Le sens de «simplifier le droit fiscal et social pour améliorer l'efficacité et la lisibilité de notre système de prélèvements obligatoires et renforcer notre attractivité. Cela implique de réduire les niches et de supprimer les petites taxes, complexes à collecter et au rendement faible» est celui-ci, celui de supprimer ces «petits tracas» qui concernent certains bourgeois, certaines bourgeoises, et qui leur coûte une partie de leurs profits. Le rêve? Un impôt comme celui préconisé par

Vauban, en plein ancien régime, qui serait unique et uniforme, sans tranches fiscales en fonction du revenu.

« La mise en œuvre de ces réformes conduira à réduire le nombre de taxes, ce qui sera mesurable en observant le nombre supprimé chaque année. Une telle réforme devrait permettre d'améliorer de manière très significative l'efficacité du recouvrement de l'impôt. Les travaux conduits par le Comité permettent d'estimer l'économie à 1 Md€ d'ici 2022. »

Un milliard d'euros d'économie sur le fonctionnement des caisses de recouvrement, tout en réduisant la charge pesant sur la bourgeoisie. Que demander de mieux ?

FAIRE LA CHASSE AUX À-CÔTÉS.

Le rapport Cap 2022 émet une idée audacieuse : supprimer la monnaie matérielle. Prenant exemple sur certains Etats, notamment scandinaves, où les paiements dématérialisés représentent 90% des transactions, les rédacteurs du document s'interrogent sur la pertinence d'initier une suppression progressive de la monnaie physique.

Pourquoi proposer cela ? Les raisons sont multiples. Officiellement, il s'agit de « faciliter la vie des français » ce qui, au vu des propositions précédentes, est d'un ridicule achevé. Il s'agit également de posséder un contrôle et une possibilité d'examen sur l'ensemble des transactions qui sont réalisées en France.

« on estime aujourd'hui que la fraude à la TVA représente en France environ 10 Md€, une partie correspondant à des revenus non déclarés. De même, le travail non déclaré représente un manque à gagner important pour les administrations fiscales et sociales. En 2016, 555 M€ ont été redressés par les Unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF). Enfin et plus généralement, la circulation d'espèces favorise par ailleurs le blanchiment d'argent. » – « En supprimant progressivement la circulation d'espèces, on simplifiera les paiements, correspondant aux modes de vie déjà préconisés par les Français, tout en permettant une lutte plus efficace contre la fraude et le grand banditisme. »

De fait, une part de vrai existe. L'Etat n'aime pas la fraude à la TVA, ni celle à l'URSSAF. La suppression d'une partie des moyens de blanchiment d'argent peut compliquer la tâche des activités illégales ou para-légales. Cependant, cela signifie également le fait de devoir déclarer chaque transaction qui pourrait être interprétée comme un revenu, y compris le bénéfice de la revente d'une lampe sur « Le Bon Coin ». Une manière de s'assurer que l'injuste impôt qu'est la TVA s'applique partout. Mais il s'agit surtout d'un magnifique cadeau aux banques, qui deviennent des intermédiaires incontournables et dans lesquels l'intégralité des dépôts sont stockés. Certes le temps du bas de laine et de l'argent caché sous le matelas est révolu, mais en théorie un compte bancaire n'est pas une obligation légale. Elle le deviendra de facto, y compris pour qu'un bambin puisse avoir de l'argent de poche. Heureusement, les rédacteurs ont l'intelligence de mentionner les publics les « plus fragiles. »

« supprimer les espèces, les chèques et les timbres pour les paiements fiscaux et sociaux d'ici deux ans. Afin d'accompagner en particulier les publics les plus fragiles, des solutions intermédiaires pourraient être envisagées (par exemple utilisation d'une carte sans contact) ; »

Une personne en surendettement ou en interdit bancaire

signe-t-elle son arrêt de mort économique ? Difficile à dire. En revanche, un frémissement d'excitation se ressent quant à l'idée de pouvoir liquider une partie de l'administration tout comme de pouvoir intégrer la totalité des transferts d'argent dans le calcul du PIB, permettant de gonfler son calcul et, ainsi de permettre aux dirigeants politiques de se pavaner en prétendant avoir créé de la richesse, alors que celle-ci est restée strictement la même.

« Le Comité est convaincu que cette réforme est source d'économies importantes mais n'a pas été en mesure de les chiffrer. Par ailleurs, elle devrait permettre de lutter contre la fraude fiscale et donc d'accroître la rentrée d'impôts. »

Une nouvelle fois, le comité pour CAP 2022 met en avant un objectif primordiale : réduire les dépenses de l'Etat, y compris – voir surtout – dans le domaine social. Deuxième objectif : être le plus rapace possible quant au fait de taxer les populations les plus fragiles, tandis que la grande-bourgeoisie échappe, comme durant l'Ancien Régime, à l'impôt. Une dernière partie reste à aborder, celle de la cure d'amaigrissement préconisée dans l'administration, pour « réduire les dépenses inutiles. »

ÉVITER LES DÉPENSES PUBLIQUES INUTILES.

La dernière partie du dossier enfonce le clou. Elle insiste sur ce qui est le fondement de ce document, c'est à dire le fait de réduire au minimum l'apanage de l'Etat, de réduire au minimum son activité, et de livrer de nouveaux marchés aux capitalistes sans cesse avides de profits. Le dossier va dans leur sens, en laissant libre court à la rapacité de la bourgeoisie et en ôtant les barrières et les brides qui pouvaient la contraindre.

La suppression des doublons, proposition importante du document, est ainsi un blanc-seing donné aux entreprises pour transgresser les règles.

« Pour les contrôles auxquels les entreprises sont soumises, il faut rationaliser et mieux coordonner en mutualisant davantage et allant vers un guichet unique pour certains types de contrôles. La cohérence des contrôles, leur priorisation, leur pertinence, leur sécurisation et leur acceptation par les usagers seraient à l'évidence mieux assurées si une seule structure était chargée de leur coordination ; »

In fine, ce qui en ressort, c'est le fait que les contrôles seront plus lâches, moins resserrés, et rationalisés à outrance, ce qui signifie, en langage de la RGPP, que le service sera saturé et incapable de faire face aux problématiques réelles du terrain. Mieux encore, les génies à l'œuvre derrière ce pamphlet pensent trouver une solution miracle en déléguant au privé le contrôle, notamment sanitaire, mais également en inventant l'auto-contrôle sanitaire. Sachant l'énergie que les capitalistes mettent à respecter les lois et les normes, il ne fait de doute que l'intégralité des problèmes seront réglés, d'un coup de baguette magique.

- *« faire réaliser, au-delà de ce qui se pratique déjà, certains contrôles par des opérateurs privés. Aujourd'hui des organismes à vocation sanitaire (OVS) reçoivent délégation par le préfet pour procéder à l'exercice de contrôles pour le compte de l'État. On pourrait étendre les délégations à des opérateurs privés à d'autres contrôles, y compris dans le domaine de la concurrence et de la protection du consommateur et de la répression des fraudes. On pourrait également développer les démarches d'auto-contrôle par les structures faisant l'objet d'inspections, à partir de référentiels d'auto-diagnostic reconnus. »*

Dans les cartons, également, le projet de mettre fin à plusieurs aides de l'État, au prétexte qu'il faille «Mettre un terme à toutes les interventions publiques dont l'efficacité n'est pas démontrée» «La France dépense 2,2 points de plus que ses voisins en interventions sectorielles (aides à des entreprises ou des secteurs divers). Ces aides – directes ou sous forme de niches sociales et fiscales – peuvent avoir un effet positif sur l'économie, mais il faut s'en assurer, d'autant qu'elles peuvent atteindre des montants conséquents (une quarantaine de milliards d'euros environ). Or, elles ne font pas l'objet d'une évaluation systématique et perdurent sans que leur efficacité soit avérée. Elles sont par ailleurs peu lisibles pour les entreprises et fortement consommatrices de moyens humains (environ 15 000 ETP, dont près de 1 500 dans 110 agences).»

Il est vrai que le caractère bureaucratique de certaines formes de gestion du capitalisme est lui-même générateur d'un parasitisme. Mais derrière cette idée de rationalisation et de concentration, c'est surtout le moyen pour l'Etat d'avoir la haute main sur l'intégralité des dépenses qui est visé. Donc, de fait, d'accroître la capacité d'initiative de la part des servants zélés du capitalisme.

Autre exemple, le soutien à la transition énergétique du fait de sa non-rentabilité et de l'inefficacité constatée des résultats des initiatives précédentes selon les critères de la RGPP serait liquidée.

« Pour le soutien à la transition énergétique, le montant de l'ensemble des dépenses de la politique nationale de l'énergie, y compris les versements aux opérateurs, s'élève à 16,8 Md€. Le coût pour la collectivité est donc très significatif. Pourtant, les choix dans ce domaine sont malaisés parce qu'il n'est pas évident de déterminer quelle technologie soutenir. En effet, il n'y a pas de consensus sur le coût de revient futur de ces énergies. »

Cette politique de gestion des questions énergétiques ne peut effectivement ne déboucher que sur des déconvenues étant donné la manière dont elle est menée. Dans des secteurs aussi lourds que les investissements dans les infrastructures de production d'énergie, la rentabilité n'est qu'une lointaine lumière. C'est d'ailleurs pour cela que la très grande majorité des frais de développement et de construction étaient assumés par les contribuables. C'est pour cela également que la bourgeoisie elle-même n'a pas tant bronché lorsque les nationalisations ont été mises en œuvre en 1944-1945 et après le choc pétrolier, car cela lui permettait de faire assumer le coût faramineux de ces évolutions par la plus grande partie de la population tandis qu'elle récupérerait les fruits de celui-ci quand le seuil de rentabilité serait atteint. Des phrases cryptiques qui pourraient laisser un brin d'espoir telles que celles qui suivent, ne sont, en réalité, que des proclamations de la fin de cette politique de transition vers les énergies renouvelables.

« aider les collectivités territoriales à s'assurer que leurs projets de soutien aux énergies renouvelables sont techniquement réalistes et rentables. Cette rentabilité doit être évaluée d'un point de vue économique mais également social. »

Aider les collectivités à s'assurer ne signifie pas les aider financièrement à soutenir des projets, mais bien les aider à diagnostiquer la rentabilité de ces projets. En somme, il s'agit de faire intervenir une inquisition comptable chargée de pourchasser la dépense. À cela s'ajoute d'autres projets tout aussi gênants pour la réduction des dégâts causés sur l'environnement notamment le fait de supprimer les incitations à la rénovation thermique.

« supprimer le taux réduit de TVA sur les travaux de rénovation thermique et le faire passer au taux intermédiaire... »

Nul doute que l'opportuniste François de Rugy se fera sans la moindre vergogne le réalisateur de ces réformes.

D'une manière générale, cette fin de l'intervention dans certains secteurs signe la fin d'une certaine forme d'égalisation du développement des infrastructures. Comme mentionné plus haut, les projets du gouvernement actuel mènent à une reconcentration des moyens et à une métropolisation accrue. Une des infrastructures concernées par les réformes prévues est celle des aéroports locaux, qui, à l'heure actuelle, bénéficient d'une péréquation avec leurs homologues internationaux.

« Dans le domaine du transport aérien, il existe un très grand nombre de petits aéroports qui ont besoin de subventions d'exploitation pour être pérennes économiquement. On peut s'interroger sur la nécessité de maintenir les niveaux actuels de soutien pour l'ensemble de ces petits aéroports. » – « supprimer la péréquation de la taxe d'aéroports, sauf pour les aéroports dont la desserte est nécessaire à l'aménagement du territoire ; »

Pour ces aéroports, cela signifie donc le fait d'être étranglés financièrement et de devoir, comme les universités au final, augmenter leurs frais internes pour rester à flot. Cela signifie de fait des réductions de personnels ou des fermetures. Pour les administrations, la chasse aux économies conduit les rédacteurs à sortir du chapeau une chimère constante : l'externalisation. « Mutualiser davantage l'achat public et développer les externalisations »

« Les administrations doivent s'assurer qu'elles ne peuvent pas remplir leur mission à moindre coût, en mutualisant leurs achats, en externalisant une partie de leurs tâches, en achetant sur étagère, etc... Ce principe sera plus facile à appliquer dans un contexte où les managers auront plus d'autonomie et seront intéressés aux économies : en effet, si ceux-ci peuvent profiter des économies qu'ils génèrent, ils intégreront plus volontiers des démarches d'optimisation des coûts. »

Nous ne savons pas si la phrase que nous soulignons signifie une récompense financière ou une récompense en terme de carrière, mais toujours est-il qu'elle mérite d'être pointée du doigt pour illustrer le rôle de garde-chiourme et de contre-maître que ces managers vont être amenés à jouer, en plus d'être des parasites au sein des administrations.

La croyance dans une prétendue vertu de la gestion privée, au nom du fait que la concurrence tirerait les prix vers le bas et la qualité vers le haut atteint ici le pinacle de l'absurde. Que cet argument soit utilisé dans des secteurs où il peut exister plusieurs offres, admettons. Et encore, car la tendance à la création d'ententes, de trusts, de cartels, de monopoles est inscrite dans les gènes du capitalisme.

Mais lorsque cet argument est employé pour des questions telles que l'externalisation des cantines ou la privatisation des autoroutes, le ridicule saute aux yeux. Jamais deux sociétés autoroutières ne construiront côte-à-côte deux autoroutes. Jamais, dans un collège, il n'y aura de concurrence entre deux cafétérias. Les coûts en terme infrastructure sont hors de proportion avec les bénéfices escomptés par les investisseurs et les actionnaires. C'est d'ailleurs pour cela que ces derniers se font une joie immense de voir que ces frais sont endossés par les contribuables, tandis que l'exploitation leur a été concédée à vil prix.

« dans le domaine du transport routier, en plus de la décentralisation prévue (voir proposition n° 18), mettre à l'étude le transfert dans les concessions autoroutières existantes d'un peu plus d'une quinzaine de tronçons, représentant environ 150 km, pour lesquels cela semble cohérent et qui ont été identifiés par le ministère en charge des transports Plus largement, on pourrait développer l'externalisation du réseau routier des collectivités et de l'État selon un découpage territorial pertinent (par axes ou par territoires), au-delà de ce qui est déjà pratiqué »

Voici un exemple de ce type d'offrandes à la bourgeoisie. En fait de marchés concurrentiels, ce sont des marchés captifs qui sont offerts. Des marchés sur lesquels les immenses corporations que sont Bouygues ; Sodexo ; Vivendi... peuvent pratiquer les tarifs qui leur conviennent-les plus élevés possibles donc — pour s'assurer des marges colossales, tout en prenant en otage — la bourgeoisie ne se prive pas d'employer ce terme, pourquoi ne le ferions-nous pas ? — les usagers.

Ce qui devient amusant, c'est que ce système d'externalisation sera appliqué également aux armées.

- « externaliser davantage la fonction d'habillement, de restauration et d'entretien courant de l'immobilier pour le ministère des Armées. L'habillement est déjà en partie externalisé. Il s'agirait donc d'étendre les marchés pour des économies d'échelle plus importantes. Pour l'alimentation et l'entretien du parc immobilier, ces prestations sont déjà réalisées dans le secteur privé pour d'autres entreprises ou ministères et l'externalisation permettrait d'offrir des coûts plus compétitifs ; »
- « dans le domaine de la défense, rechercher systématiquement à satisfaire le besoin opérationnel en réalisant une acquisition « sur étagère » (déjà existante) plutôt que de lancer le développement d'une solution qui serait créée spécifiquement pour l'armée française et donc peut-être plus coûteuse ; »

Cette phrase illustre incompréhension et la naïveté dont font preuve les rédacteurs du texte, lesquels ne sont, au final que des exécutants. Croire que l'immense complexe militaro-industriel saura se satisfaire de commandes aussi peu profitables revient à se bercer d'illusion. Si les industries comme Dassault ou comme Thalès insistent autant pour que la loi d'Augustine — la loi de l'inflation logarithmique des coûts militaires — se concrétise, c'est parce qu'ils en tirent d'immenses profits. Comme ces entreprises n'ont pas de concurrents, il leur est possible de pratiquer des tarifs hors du commun, faisant du matériel français un des plus onéreux au monde. 78 Millions d'€ l'unité pour un Rafale contre 15 pour un MiG-29 ou 60 pour un Su-35; 15,9 M€ pour un char Leclerc contre 6,1 pour un Abrams et 3 pour un T-90... Cela explique le fait que le matériel français ne se retrouve que dans des marchés protégés, cloisonnés, parfois même d'ailleurs de manière contradictoire avec l'efficacité militaire.

Il s'agit d'une divertissante contradiction par ailleurs qui illustre celles que connaît la bourgeoisie, du fait de sa nature de classe et de sa courte vue. D'une part, il existe une volonté de réduire le format des armées et les coûts pour diminuer les impôts, de l'autre la volonté de vendre au prix le plus fort le matériel militaire. Cette conjonction commune fait que l'armée française est dans une situation fort déplaisante, avec une poignée de matériel de pointe, mais qui n'a qu'un format de « poing blindé » ou de corps expéditionnaire, incapable de pouvoir remplir les tâches de contrôle du territoire que lui impose l'impérialisme français, devant se baser sur des supplétifs

locaux et low cost. Ironiquement, l'impérialisme lui-même nourrit sa défaite par son caractère putréfié.

Pour ce qui est de compenser les gouffres dans la trésorerie des administrations et des services publics, les auteurs ont eu un éclair de génie : « Faire payer directement l'utilisateur de certains services publics ». Application directe du libéralisme, cette conception qui veut que l'utilisateur soit le payeur fait son chemin. Ainsi, cela veut s'appliquer à la SNCF nouvellement privatisée.

- transports. Les déplacements des individus et des marchandises créent des coûts pour les pouvoirs publics : entretien des infrastructures de transport, investissement pour augmenter les capacités d'accueil (nouvelles rames de train, par exemple)... Ces déplacements engendrent également des coûts cachés notamment du fait de la pollution. Aujourd'hui, on dispose de plusieurs choix pour ses déplacements, qui peuvent limiter ces coûts cachés. Par exemple, on peut choisir le covoiturage plus aisément qu'auparavant. Il n'est donc pas anormal de demander à ceux qui ne font pas le choix de réduire les coûts qu'ils engendrent pour la société d'en prendre une plus grande partie à leur charge ; [C'est nous qui le soulignons]

En somme, celui qui ne prend pas le train ne cotise pas au fonctionnement du chemin de fer. A l'utilisateur de payer plein tarif. Logique. Sauf que, ironie de la chose, les RFF (réseaux ferrés de France) restent entre les mains de l'Etat et donc sont financés par le contribuable. Or, les rails ne rapportent pas grand chose et coûtent cher. Le bénéfice se fait sur le matériel roulant, propriété privée. Donc, dans l'équation truquée, non seulement tout le monde paie de sa poche l'entretien des voies, mais l'utilisateur paie les bénéfices à l'exploitant.

Quant à l'invocation du covoiturage, elle est savoureuse. Finalement, pour compenser la baisse de leur niveau de vie et la hausse des coûts, les utilisateurs se doivent de mettre en commun leur propriété privée. Cela ne peut que rappeler le Manifeste lorsque les auteurs s'expriment ainsi :

« Vous êtes saisis d'horreur parce que nous voulons abolir la propriété privée. Mais, dans votre société, la propriété privée est abolie pour les neuf dixièmes de ses membres. C'est précisément parce qu'elle n'existe pas pour ces neuf dixièmes qu'elle existe pour vous. Vous nous reprochez donc de vouloir abolir une forme de propriété qui ne peut exister qu'à la condition que l'immense majorité soit frustrée de toute propriété. En un mot, vous nous accusez de vouloir abolir votre propriété à vous. En vérité, c'est bien ce que nous voulons. »

A cela, les auteurs rajoutent une petite nouveauté sous couvert d'écologie :

« favoriser la mise en œuvre d'un péage urbain dans les principales métropoles. Un tel péage, qui existe dans de nombreuses métropoles (Londres, Stockholm...) vise à limiter la congestion et la pollution dans les centres urbains et à inciter l'utilisation des transports en commun. Il rend visible le coût pour la société d'une utilisation de la voiture pour les déplacements en ville. Ce péage peut être modulé en fonction du niveau de pollution de la voiture (gratuité pour les véhicules électriques par exemple) »

Sur le principe, l'idée peut paraître sympathique. Mais dans l'application, ce péage est un péage sur critères sociaux déguisés. Les voitures électriques demeurant l'apanage de certaines catégories sociales. A l'inverse les véhicules les plus

polluants ne sont pas forcément les grosses cylindrées, mais bien souvent les vieux tacots. Certes la mesure rend visible le coût de la pollution, mais la sanction économique frappe particulièrement ceux et celles qui n'ont pas le choix, laissant les rues des grandes villes aux bourgeoisies qui paient l'obole.

Ce qui ressort de cette dernière partie, avant d'aborder une conclusion, c'est le caractère particulièrement avare des mesures mises en place. Avare envers les usagers, envers les plus précaires, envers les plus pauvres, mais, en revanche, d'une générosité sans bornes envers les commanditaires de ces réformes: la grande bourgeoisie et particulièrement celle des métropoles. Cependant, on ne peut retirer le caractère fondamentalement irréaliste, même en régime bourgeois, de certaines propositions, qui lèsent les grands trusts du complexe militaro-industriel. Croire que les dépenses publiques vont se tarir, dans un secteurs aussi important pour ces grands bourgeois, c'est sombrer dans l'idéalisme le plus béat.

AMÈRE CONCLUSION.

Les auteurs eux-mêmes ne laissent pas grande place au mystère et à l'interprétation. Leur conclusion résume parfaitement les ambitions stratégiques de cette volée de réformes. Une nouvelle fois, ce qui revient est le fait qu'il faut responsabiliser les administrations dans leur rationalisation et dans la réduction de leurs prérogatives. Qu'il faut introduire la rentabilité comme un objectif premier et laisser les mains libres aux «managers» pour effectuer cette mission de liquidation.

Il apparaît comme primordial le fait de compter justement sur l'avidité de ces personnages, en termes de primes et de récompenses, pour qu'ils exercent une pression maximale sur les fonctionnaires, mais également pour qu'ils entreprennent également des licenciement et des suppressions de postes.

Sachant la pression qui va s'exercer sur ces employés auxquels ont met un revolver sur la tempe, les mauvais génies derrière ce texte ont inventé un terme fascinant: «donner du sens».

«Donner du sens : Faire connaître largement aux usagers, aux agents publics et à tous les acteurs concernés le sens et les objectifs de la transformation engagée ; »

Donner du sens signifie diriger par la peur. Responsabiliser signifie menacer, accompagner signifie contraindre. Voilà le sens de cette Lingua Quintae Reipublicae pour reprendre l'expression d'Eric Hazan. Que ce soient l'éducation, la santé, le droit, la justice, les prisons, les administrations, les armées, le chômage... l'ensemble des secteurs est concerné par cette politique de grande envergure. Bien des gouvernements se sont essayés à cette transformation radicale du fonctionnement de l'Etat et de ses prérogatives. Beaucoup, qui fantasment sur l'Etat-Marché de Philip Bobbit, ont voulu le faire et n'y sont pas parvenus. Lancer cette offensive était contradictoire avec le fonctionnement habituel de la démocratie bourgeoise sous la Vème République. Le gouvernement qui aurait fait cette transformation aurait perdu les élections au profit de son opposition. Or, les vieux briscards et les vieux carriéristes ne veulent guère se mouiller.

Le gouvernement LREM, quant à lui, est différent dans sa nature. Il est un missile balistique, un kamikaze à usage unique. Il ne fait pas de doute qu'il s'est aliéné une très large partie de la population. Mais il remplit sa mission, commanditée directement par la haute bourgeoisie, il la remplit avec un style typiquement royaliste dans le mode de fonctionnement, mettant fin aux débats parlementaires, supprimant le rôle de certaines institutions. Ce gouvernement est le premier qui peut assumer le fait de faire cette «thérapie de choc». Nul doute qu'il essaiera. Nous devons nous préparer à cette lutte qui sera essentielle. Nous devons nous y préparer et comprendre qu'elle sera une lutte où la victoire est incertaine face à l'unité de volonté de la haute-bourgeoisie.

Les luttes qui se déroulent et qui se dérouleront ces prochaines années sont d'une nature différente à celles qui ont pu avoir lieu avant la crise de 2008. Elles montrent aujourd'hui les limites de l'économisme au sens de limitation des revendication au questions du droit du travail, du salaire... etc. Elles montrent les limites des organisations syndicales, lesquelles font leur travail, mais se sont épuisés face à plus fort qu'elles, face à des gens qui sont prêts à tenir le bras de fer jusqu'au bout, puisque leur pertes financières sont virtuelles. Elles montrent l'inanité du mot d'ordre de grève générale économique, pour ces mêmes raisons. La bourgeoisie est prête à relever le gant du défi. Elles montrent les limites de la démocraties bourgeoise, de la sociale-démocratie qui collabore sans cesse avec la bourgeoisie, qui cherche des moyen-termes là où il n'y a que l'antagonisme.

La lutte qui se prépare, tout comme la situation politique générale montre la nécessité d'une organisation politique de combat, d'une organisation communiste. Elle montre également la nécessité d'un front politique contre l'offensive de la bourgeoisie. D'un front politique qui puisse mener une lutte extra-parlementaire, dans tous les secteurs, dans tous les compartiments de la société. Qui pose la question de la dictature de la bourgeoisie, qui pose la question de la démocratie populaire et qui la revendique comme étant légitime.

**INFORMONS-NOUS,
FORMONS-NOUS,
ORGANISONS-NOUS,
ET BATTONS-NOUS!**

13 Septembre 2018
Eleanore Vertuis

Malgré leur prétention constante à se dire « émanation de la volonté du peuple », les gouvernements bourgeois jouent régulièrement la carte du secret sur leurs projets. Diplomatie secrètes, accords sous la manche, raison d'État... mais également réformes. Le gouvernement actuel possède une véritable obsession du secret. Le contenu des réformes sur la fiscalité, sur les caisses de cotisation ou sur le code du travail ont été maintenu le plus longtemps possible dans le silence et le flou. Rien d'étonnant en cela, tant ces projets de lois étaient des frappes nucléaires contre les droits sociaux. Heureusement des individus courageux les ont fait fuiter. Dans le cas du projet Cap 2022, la fuite, organisée par un militant de Solidaire, a plongé le gouvernement dans l'ire la plus totale. Le fait que les journaux aient publié ce dossier important (152 pages) n'a rien fait pour calmer cette colère. Cette obsession de l'omerta et cette colère ne peuvent que susciter la curiosité et l'intérêt le plus vif de la part des organisations de défense des intérêts des masses.



cercle
d'étude
matérialiste

Écrit par Eleanore Vertuis
Une brochure de l'Unité Communiste de Lyon
Pour plus d'informations : Unitecommuniste.fr